

Créer son verger en AB en zone méditerranéenne

Labellisée Eco-phyto par Vivea

Objectifs

Apporter aux porteurs de projet et aux agriculteurs intéressés les éléments techniques nécessaires pour obtenir une production quantitative et qualitative en arboriculture biologique en zone méditerranéenne : adaptation aux évolutions pédoclimatique, gest

Enjeux

Dans l'Hérault, si l'Agriculture Biologique connaît un développement important ces dernières années, la filière «Fruits Bio» connaît un essor très limité. Du point de vue des producteurs, l'accès aux références sur la création d'un verger et les itinéraires techniques en zone méditerranéenne de production en arboriculture fruitière est très insuffisant et la conduite de vergers bio est reconnue comme très technique. Dans un contexte de conditions climatiques excessives avec notamment des périodes de sécheresses et de fortes chaleurs, les arboriculteurs doivent s'adapter pour continuer de fournir des produits de qualité en quantité suffisante. Suite à la demande de plusieurs producteurs souhaitant une diversification nous avons mis en place cette formation.

Contenu

J1 :

- Les spécificités des agricultures méditerranéennes. (1h)
- les spécificités du verger bio, « un agro - écosystème complexe »
- les caractéristiques géographiques et pédoclimatiques nécessaire à l'implantation d'un verger en zone méditerranéenne.
- choix des espèces : des classiques aux nouvelles espèces cultivables en méditerranée : grenades, kiwis, agrumes

J2 :

- définir les variétés et le mode de culture en fonction du marché et du mode de commercialisation
- identifier les principaux éléments du système de production : définir les portes greffes et les variétés adaptés, comprendre l'anatomie de l'arbre et sa physiologie, les grandes étapes du cycle végétatif de l'arbre.
- définir les moyens nécessaires à l'implantation d'un verger (irrigation, outils et matériels, temps de travail et période)

J3 : - Apprendre à identifier les principaux besoins en infrastructures (palissage, irrigation...)et en matériel (outils et matériels de travaux de sols et de traitements)

- Connaître les espèces du bassin méditerranéen et susceptibles de pouvoir se développer compte tenu du réchauffement climatique.
 - Connaître l'état du marché des fruits méditerranéen en AB.
 - Données technico économiques de la production de fruits à pépins et à noyaux dans l'Hérault
 - établir un calendrier de travaux nécessaires pour réaliser un verger en AB
 - évaluer les besoins économiques et humains pour la réalisation et la conduite d'un verger en AB.
 - définir les variétés et le mode de culture en fonction du marché et du mode de commercialisation
- Evaluer la rentabilité des sa production en fonction des éléments acquis lors de la formation (2h)

Cette formation est labellisée Eco-phyto par Vivea. Avec un module à distance complémentaire, elle vous permet donc de renouveler votre Certi Phyto. Pour plus de renseignements, nous contacter.

Infos complémentaires

Durée de la formation 3 jour(s)

Date limite d'inscription 20/02/2020

Tarifs

Non agricole 693€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Autres fonds de formation : nous contacter. Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

Taux de satisfaction : %

Repas partagé



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

13 févr 2020 (7hrs)

Lycée Professionnel Agricole La Condamine, 4
Allée Général Montagne
34120 Pézenas

Elodie Bernard, Ingénieure agronome, chargée de mission fruits et légumes au CIVAM Bio 34

27 févr 2020 (7hrs)

Lycée Professionnel Agricole La Condamine, 4
Allée Général Montagne
34120 Pézenas

Magali Dorques, formatrice et productrice
Elodie Bernard, Ingénieure agronome, chargée de mission fruits et légumes au CIVAM Bio 34

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____
Prénom _____
Adresse : _____

Code postal : _____

Commune _____

Courriel _____
Téléphone _____
EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))